

La détection d'un foyer de FCO dans le Nord a conduit à la rédéfinition des zones réglementées en France (arrêté ministériel du 22 juillet 2011 modifié).

Le changement de zone est entré en vigueur le vendredi 17 février 2017. De fait, les mouvements d'animaux depuis et à destination du Nord sont ceux d'une zone réglementée (ZR).

Ainsi, les conditions de mouvements supplémentaires liées à ce changement de zone sont les suivantes :

A) Conditions de mouvements sur le territoire national

DE LA ZONE RÉGLEMENTÉE VERS LA ZONE INDEMNÉ (ZI)

Animaux d'abattage immédiat	Animaux d'élevage et d'engraissement
<p>absence de signes cliniques le jour du départ, transport direct jusqu'à l'abattoir, moyens de transport désinsectisés, abattage dans les 24 heures après l'arrivée à l'abattoir, désinsectisation des locaux d'hébergement à l'abattoir, rassemblement interdit en ZI</p>	<p>Cas général : moyens de transport désinsectisés, et animaux valablement vaccinés OU 60j en zone saisonnièrement indemne de FCO pendant période saisonnièrement indemne de vecteur + PCR au plus tôt 7 jours avant le mouvement OU 14j en zone saisonnièrement indemne de FCO pendant période saisonnièrement indemne de vecteur+ PCR OU 28j en zone saisonnièrement indemne de FCO pendant période saisonnièrement indemne de vecteur+ sérologie OU Au départ de ZR : désinsectisation des animaux + PCR ET A l'arrivée en ZI : désinsectisation et confinement des animaux + PCR</p>

	<p>Animaux de moins de 70 jours Transport direct absence de signes cliniques, animaux et moyens de transport désinsectisés, bâtiment de destination désinsectisés, isolement à l'arrivée</p>
	<p>Reproducteurs vers centres de sélection : absence de signes cliniques, animaux et moyens de transport désinsectisés, bâtiments de destination désinsectisés, isolement à l'arrivée, PCR 14 jours après protection vectorielle</p>

DE LA ZONE INDEMNE VERS LA ZONE RÉGLEMENTÉE

Animaux d'abattage	Animaux d'élevage et d'engraissement
Possible avec désinsectisation des camions avant de quitter ZR	Possible mais animaux ne peuvent pas retourner en ZI ultérieurement Désinsectisation des camions après déchargement et en tous cas avant de quitter ZR

B) Echanges d'animaux depuis la zone réglementée vers l'Union Européenne

(sauf Italie, Espagne, Luxembourg – Protocoles spécifiques sur demande à la DDPP)

	Conditions	Documents à Fournir à la DDPP
Abattage	Aucun cas de FCO constaté dans l'exploitation dans les 30 jours précédant le départ	/
	ET Transport direct depuis la Zone Réglementée vers l'abattoir de destination	/
	ET Animaux abattus dans les 24 h suivant leur arrivée dans l'abattoir de destination	/

	<p>ET Notification du mouvement à l'autorité compétente de l'État membre de destination <u>au moins 48h avant le mouvement.</u> (NB toute notification ultérieure sera refusée)</p> <p>ET Moyens de transport désinsectisés avant départ de la Zone Réglementée au moyen d'insecticides et/ou de répulsifs autorisés</p> <p>(ET LE CAS ECHEANT En cas d'arrêt à un poste de contrôle, celui-ci doit être situé dans la même ZR que l'exploitation de départ)</p>	<p>Formulaire de notification à remettre complété à la DDPP 59 au moins 48h avant le départ (Mail ou Fax) (<u>Attention</u> DDPP ouverte du lundi au vendredi jusqu'à <u>16h30</u>)</p> <p>Attestation de désinsectisation du moyen de transport</p> <p style="text-align: center;">/</p>
<p>Elevage ou Engraissement</p>	<p>■ Les <u>animaux vaccinés</u> sont éligibles aux mouvements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à compter d'un délai de <u>60 jours après la fin de la primo-vaccination</u> <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • à compter d'un délai correspondant au <u>délai d'immunisation après la fin de la primo-vaccination (d'après fabricant) + 14 jours PUIS Analyse PCR avec résultat négatif.</u> <p>NB : Pour les femelles gestantes, la vaccination doit avoir eu lieu avant l'insémination ou la saillie</p> <p>■ <u>Animaux non vaccinés/non vaccinables</u> éligibles si, préalablement à leur expédition:</p> <ul style="list-style-type: none"> • ils ont subi 2 sérologies (sérotypage 8) avec un résultat <u>POSITIF</u> <ul style="list-style-type: none"> - La <u>1ère</u> : entre <u>360 et 60j</u> avant départ - La <u>2de</u> : dans les <u>7 jours</u> précédant le départ <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • ils ont subi : <ul style="list-style-type: none"> - 1 <u>sérologie</u> (sérotypage 8) au moins 30 j avant le département avec résultat <u>POSITIF</u> <p><u>ET</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 <u>dépistage PCR</u> dans les 7 jours précédant le départ avec 	<p>Dos du passeport correctement renseigné par le vétérinaire sanitaire</p> <p>Dos du passeport correctement renseigné par le vétérinaire sanitaire + Résultats d'analyses du laboratoire</p> <p>Résultats d'analyses du laboratoire</p> <p>Résultats d'analyses du laboratoire</p>

	<p>résultat négatif</p> <p><u>Dans tous les cas :</u></p> <ul style="list-style-type: none">■ Moyens de transport désinsectisés avant départ de la zone Réglementée au moyen d'insecticides et/ou de répulsifs autorisés	<p>Attestation de désinsectisation du moyen de transport</p>
--	--	---